

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 06 OCTOBRE 2015 A 21H00.**

**COMPTE RENDU**

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
<b>Maire :</b>				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
<b>Adjoint :</b>				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	oui			
3. M SCHOLLA Gérard	non	Mme LAMBEL		
4. Mme GOASDOUE Patricia	oui			
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui	M REGNIER		
6. Mme LAMBEL Anne Marie	oui			
7. M REGNIER Serge	non			
8. Mme TISSU Martine	oui			
<b>Conseillers délégués :</b>				
9. Mme BERTHAULT Michelle	oui			
10. Mme FOURCROIX Aïcha	oui			
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
<b>Conseillers :</b>				
12. Mme TREMER Ada	non	Mme CHAUMERLIAC		
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	oui			
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	oui			
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud	oui			
19. MGOSSET Dominique	oui			
20. M FOURNIVAL Anthony	oui			
21. M REINERT Charles	non			oui
22. M ROTH Kévin	non			oui
23. Mme DUBIN Laurence	oui			
24. Mme SOKANTHONG Kéo	non		oui	
25. M DIAZ Hernan	oui			
26. M FISSEUX Frédéric	oui			
27. M DERRACHI Rachid	oui			
<b>Totaux présences, absences et pouvoirs</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : M CHAUMERLIAC Thierry.

M le Maire a procédé à l'installation de M DERRACHI Rachid en qualité de Conseiller municipal suite à la démission de Mme SEURIN Sylvie de sa fonction de Conseillère municipale.

M le Maire a donné lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (n°25 à 31).

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 septembre 2015 :**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 septembre 2015 a été approuvé à l'unanimité :

**1. A16, avis de la Commune dans le cadre de l'enquête publique (14 septembre au 14 octobre 2015) relative aux travaux de gestion des eaux pluviales :**

Le Conseil Municipal doit émettre un avis :

- soit dans durant l'enquête publique,
- soit dans les quinze jours qui suivent sa clôture, c'est à dire au plus tard le 29 octobre.

**Le Conseil Municipal,**

• à l'unanimité, a donné un avis favorable sur ce projet assorti de quatre réserves (l'existence de zones de gypse sur toute la section du projet, la prise en compte de la pluviométrie locale qui sert aux calculs de dimensionnement, le non traitement des eaux de ruissellement sur certaines sections et les capacités du bassin du « fond Gérot »).

**2. Carrière PICHETA, avis de la Commune dans le cadre de l'enquête publique (05 octobre au 05 novembre 2015) relative à l'extension de l'exploitation d'un gisement de sablon sur la Commune de Saint Martin du Tertre :**

Le Conseil Municipal doit émettre un avis :

- soit dans durant l'enquête publique,
- soit dans les quinze jours qui suivent sa clôture, c'est à dire au plus tard le 20 novembre.

**Le Conseil Municipal,**

• à l'unanimité, a donné un avis favorable sur ce projet assorti de deux réserves (à la fin de chacune des onze phases d'exploitation, la remise en culture ou le reboisement devra être immédiat sachant que les travaux préparatoires à la mise en exploitation devront se situer le plus proche possible du début réel de la mise en chantier avec la transmission de mesures piézométriques faisant apparaître les variations de la nappe phréatique accompagnée d'une analyse d'eau provenant de cette dernière).

**3. Question diverse : agenda accessibilité programmé:**

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce document qui est transmis ensuite à la direction départementale des territoires pour instruction.

**Le Conseil Municipal,**

• à l'unanimité, a donné un avis favorable sur l'agenda accessibilité programmé.

A Presles, le 07 octobre 2015.

Le Maire Pierre BEMELS